

**Programme Solutions efficaces**

# Réseaux autonomes admissibles et règles de calcul de l'Appui financier

**Clientèle d'affaires**

**Marchés commercial, institutionnel et industriel**

Novembre 2025



# Réseaux autonomes

Les clients des Réseaux autonomes suivants sont admissibles au programme Solutions efficaces :

## Basse-Côte-Nord

- Centrale hydroélectrique du Lac-Robertson : Blanc-Sablon, Chevery, Harrington Harbour, La Tabatière, Lourdes-de-Blanc-Sablon, Middle Bay, Mutton Bay, Rivière-Saint-Paul, Tête-à-la-Baleine, Bradore-Bay, Aylmer Sound et Saint-Augustin
- Centrale thermique de Blanc-Sablon
- Centrale thermique de Port-Menier : L'Île-d'Anticosti

## Schefferville

Centrale hydroélectrique des Menihék : Schefferville, Matimekosh et Kawawachikamach

## Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Centrales thermiques :

1. Les îles-de-la-Madeleine (Fatima, Grande-Entrée, Havre-aux-Maisons, L'Île-du-Havre-Aubert, L'Étang-du-Nord, Cap-aux-Meules et Grosse-Île)
2. L'Île-d'Entrée

## Nunavik

Akulivik, Aupaluk, Inukjuak, Ivujivik, Kangiqsualujjuaq, Kangiqsujuaq, Kangirsuk, Kuujjuaq, Kuujjuarapik (Whapmagoostui), Puvirnituq, Quaqtaq, Salluit, Tasiujaq et Umiujaq

## Haute-Mauricie

Obedjiwan et Clova

# Règles de calcul de l'Appui financier

Toute Mesure d'efficacité énergétique dont la mise en œuvre contribue à diminuer la consommation de mazout ou de propane d'un Bâtiment relié à un Réseau autonome admissible est reconnue (sauf dans le cas des réseaux de distribution des centrales du Lac-Robertson et des Menihék qui sont régis par les exigences générales du programme Solutions efficaces) tant pour le calcul de l'Appui financier que les économies d'énergie admissibles.

Les économies de mazout et de propane ont alors la même valeur que les économies d'électricité.

Pour le mazout, les facteurs de conversion des volumes (litres) en électricité (kilowattheures) à utiliser sont les suivants :

- **pour les projets relatifs à des Bâtiments existants :**

7,5118 équivalents kWh (ekWh) pour 1 l, ce qui correspond à un rendement de 70 % d'un système de chauffage au mazout ;

- **pour les projets relatifs à de Nouveaux bâtiments :**

8,5849 équivalents kWh (ekWh) pour 1 l, ce qui correspond à un rendement de 80 % d'un système de chauffage au mazout.

Pour le propane, les facteurs de conversion des volumes (litres) en électricité (kilowattheures) à utiliser sont les suivants :

- **pour les projets relatifs à des Bâtiments existants :**

4,9210 équivalents kWh (ekWh) pour 1 l, ce qui correspond à un rendement de 70 % d'un système de chauffage au propane ;

- **pour les projets relatifs à de Nouveaux bâtiments :**

5,6240 équivalents kWh (ekWh) pour 1 l, ce qui correspond à un rendement de 80 % d'un système de chauffage au propane.

© Hydro-Québec

Ce document peut être téléchargé à partir du site Internet d'Hydro-Québec.  
Toute autre reproduction de ce document, en tout ou en partie, par quelque  
procédé ou sur quelque support que ce soit, est interdite sans l'autorisation  
préalable et écrite d'Hydro-Québec.

